



### Introduction :

Par opposition aux activités du bâtiment orientées vers la construction et l'entretien de maisons, bureaux, locaux industriels et commerciaux, hôtels..., le secteur des travaux publics regroupe l'ensemble des activités de conception, réalisation, rénovation et entretien des infrastructures (routes, ponts, tunnels, barrages) et équipements collectifs (canalisation d'eau, stations d'épuration, usines de traitement de déchets).

Durée : 1 séance de 1 heure 30 minutes

Dispositif : groupe de 3 à 4 élèves

Matériel : Ordinateur, panneau d'affichage

Site web ressource : <http://www.planete-tp.com>

### Objectifs :

- Déterminer l'objet technique répondant à un besoin ;
- Découvrir les différentes réalisations des entreprises de TP ;
- Réaliser un panneau d'information présentant les ouvrages des TP.







**les Travaux publics**  
espace Collèges




## Parcours de Découverte des formations et des métiers

### Quelles sont les différentes réalisations des TP ?

#### Séquence « Ouvrages »

Quel ouvrage pour quel besoin ?

A partir du tableau ci-dessous, déterminer les objets techniques qui répondent à chacun des besoins.

Puis vous rechercherez une illustration pour chacun des ouvrages et vous réaliserez un panneau présentant les différentes réalisations des entreprises de Travaux Publics.

OUVRAGES	DEFINITIONS
	C'est une construction qui permet de franchir une dépression ou un obstacle (cours d'eau, voie de communication, vallée) en passant par-dessus cette séparation.
	C'est un ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à réguler le cours de l'eau et/ou à stocker de l'eau pour différents usages (irrigation, industrie, hydroélectricité, pisciculture, réserve d'eau potable)
	C'est un système de signalisation maritime, constitué d'un puissant système d'éclairage placé généralement en haut d'une tour. Ils sont généralement placés près de la côte. Ils permettent aux navires de repérer la position des zones dangereuses se trouvant près des côtes, ainsi que les ports maritimes.
	C'est un espace public non bâti, desservi affectée aux piétons et/ou aux véhicules. Elle est généralement limitée par des bâtiments, dotée d'un traitement du sol minéral, équipée de mobilier urbain.
	C'est une voie terrestre (au niveau du sol ou sur viaduc) aménagée pour permettre la circulation de véhicules à roues.
	C'est une galerie souterraine livrant passage à une voie de communication (chemin de fer, canal, route, chemin piétonnier).
	C'est un ensemble d'infrastructures permettant d'acheminer l'énergie électriques des centres de production vers les consommateurs d'électricité.
	Ce sont les surfaces réservées au décollage et à l'atterrissage des avions.
	C'est un chemin pour trains constitué de deux files de rails dont l'écartement est maintenu constant par une fixation sur des traverses, reposant elles-mêmes sur du ballast.
	C'est une zone délimitée d'un territoire, maintenu dans son état naturel (dans un but de conservation de la nature) ou semi-naturel et paysager (dans un but de loisirs).
	C'est un ouvrage d'art routier ou ferroviaire qui franchit une vallée, une rivière, un bras de mer ou tout autre obstacle et qui présente une hauteur ou une longueur, plus grande que celle qu'exigerait la seule traversée de la rivière ou de la voie à franchir.
	C'est un cours d'eau artificiel, c'est-à-dire fait partiellement ou totalement par l'Homme, de section ouverte, navigable ou non.
	C'est un ensemble de techniques qui consistent à purifier l'eau soit pour recycler les eaux usées dans le milieu naturel, soit pour transformer les eaux naturelles en eau potable.
	C'est un endroit situé sur le littoral maritime, ou sur un cours d'eau et destiné à accueillir des bateaux et navires.
	C'est un terrain de sport, destiné aux sports collectifs ou individuels, entouré de tribunes pour les spectateurs.
	C'est un moyen de transporter un fluide